

15 juillet 2008

**Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**INTERNATIONAL TEXTILES ASSOCIES**

(Euronext Paris)

- 1 - Par courrier du 11 juillet 2008, complété par un courrier du 15 juillet, la société anonyme Casino, Guichard-Perrachon (1) (1, esplanade de France, 42000 Saint-Etienne) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 juillet 2008, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits et 90% du capital de la société INTERNATIONAL TEXTILES ASSOCIES (INTEXA) et détenir 914 349 actions INTERNATIONAL TEXTILES ASSOCIES représentant autant de droits de vote, soit 90,35% du capital et 89,70% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition de 914 349 actions INTERNATIONAL TEXTILES ASSOCIES hors marché, auprès de certains membres de la famille Broyer, conformément à un contrat de cession conclu le 10 juillet 2008.

- 2 - Par courrier du 11 juillet 2008, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« [...] en application de l'article L. 233-7 VII du code de commerce, la société Casino, Guichard-Perrachon déclare :

- qu'elle agit seule ;
- qu'elle déposera auprès de l'Autorité des marchés financiers, conformément à la réglementation applicable, une offre publique d'achat simplifiée à destination des actionnaires minoritaires de la société INTEXA au même prix par action que celui offert aux actionnaires majoritaires ;
- qu'elle a l'intention de maintenir l'admission des actions de la société INTEXA aux négociations sur Euronext Paris de NYSE Euronext ;

La société Casino, Guichard-Perrachon précise en outre que la composition du conseil d'administration de la société INTEXA a été modifiée le 10 juillet 2008 afin de refléter la nouvelle structure de son actionariat.

Le conseil d'administration est ainsi, depuis le 10 juillet 2008, composé de M. Jacques Ehrmann et des sociétés Casino, Guichard-Perrachon, Germinal et Messidor, respectivement représentées par MM. Michel Favre, Hervé Daudin et Yves Desjacques, cooptés en qualité d'administrateurs en remplacement de M. Marc Boyer, M. Julien Broyer, Mme Gemma Straga et Mme Michèle Broyer, administrateurs démissionnaires.

Ces cooptations seront soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale de la société INTEXA.

En outre, il a été décidé le 10 juillet 2008 par le conseil d'administration susvisé, de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la société INTEXA et de nommer M. Jacques Ehrmann en qualité de président du conseil d'administration et M. Alexandre de Palmas en qualité de directeur général.

Enfin, il est envisagé de soumettre à l'approbation de la prochaine assemblée générale de la société la nomination de la société l'Immobilière Groupe Casino en qualité de nouvel administrateur de la société INTEXA ».

---

- (1) Contrôlée par la société Rallye, elle-même indirectement contrôlée par M. Jean-Charles Naouri.
- (2) Sur la base d'un capital composé de 1 012 000 actions représentant 1 019 300 droits de vote.